



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 21/03/2025

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE AUGUSTE BRIZEUX

À compter du 31/03/2025 et jusqu'au 01/04/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE AUGUSTE BRIZEUX.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU MENE,
- RUE FRANCIS DECKER,
- RUE DES CHANOINES,

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation de déviation.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE AUGUSTE BRIZEUX

- Du 31/03/2025 au 01/04/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux

Le centre technique municipal mettra en place le panneau visant à interdire le stationnement.

Stationnement

Secteur Kercado

RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN

35 RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN

- Le 14/04/2025, réservation de stationnement pour déménagement
- 3 places réservées au droit du n° 35
-

- Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU FETY

- Le 17/04/2025, Occupations de 3 places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 3 places réservées au droit du n° 5

Le centre technique municipale mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA FONTAINE

- Du 31/03/2025 au 15/06/2025, occupation du domaine public au droit des n° 8 et 10 pour des travaux de ravalement et de toiture.

Le passage des piétons devra être maintenu sous l'échafaudage.

- Du 31/03/2025 au 15/06/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées du n° 6 bis au n° 6

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

SECTEUR NORD GARE

BOULEVARD DE LA PAIX

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, de voirie, de raccordement électrique et de rabotage de chaussée

Dérogation à l'arrêté préfectoral du 14 juillet 2014 portant réglementation des bruits de voisinage

L'autorisation de procéder à des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, de voirie, de rabotage de chaussée et de raccordement électrique, boulevard de la Paix, est accordée exceptionnellement aux entreprises DLE OUEST – EUROVIA – SPIE - HELIOS durant les nuits du 24 mars au 20 juin 2025, de 20h30 à 06h00.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA REPUBLIQUE

Travaux de terrassement:

- Du 31/03/2025 au 18/04/2025, le stationnement sera interdit au droit du n° 8-10 sur 3 places. Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
Nombre d'emplacements concernés : 3
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

STATIONNEMENT

Secteur Sud-Ouest / Conleau

IMPASSE PHILIPPE LEBON

À compter du 17/04/2025 et jusqu'au 18/04/2025, la circulation des véhicules est interdite.
Un accès riverain sera maintenu

STATIONNEMENT

Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE ALBERT 1ER

Le 07/04/2025, la circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par panneaux B15 et C18.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA REPUBLIQUE

Déménagement:

- Le 27/03/2025, stationnement du camion autorisé sur le trottoir.
- Occupation du domaine public
 - Surface occupée : 10 m²

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DES 4 FRERES CREAC'H

Livraison d'un monument funéraire :

- Du 25/03/2025 au 26/03/2025, le stationnement sera interdit conformément au plan ci-joint.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
